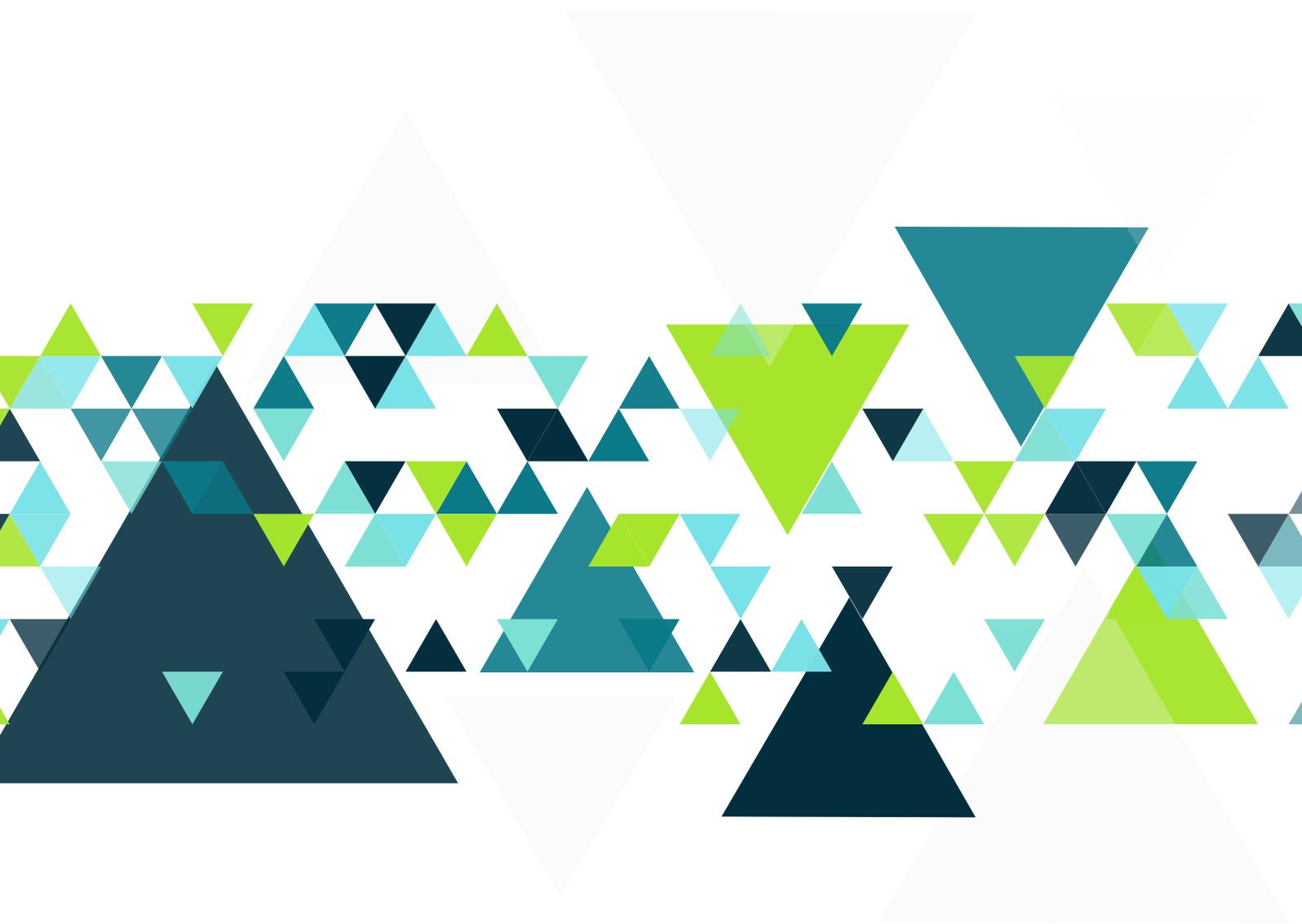


Charte de l'action culturelle de la Médiathèque départementale du Nord

Pour un accès à une offre de lecture publique de qualité et plurielle
2021 - 2026

Un équipement
culturel
du Département

Nord
Le Département est là →



Charte de l'action culturelle de la Médiathèque départementale du Nord (MdN)

Préambule

Les bibliothèques sont un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elles assurent l'égalité d'accès à la lecture, aux loisirs, aux sources documentaires de tout support ainsi qu'à la culture via la médiation et l'action culturelle pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société. Les bibliothèques, ainsi que leurs actions culturelles, sont ouvertes à tous sans exclusion.

La charte d'action culturelle prend en compte les trois grandes orientations de la politique culturelle départementale définies dans la délibération du Conseil départemental lors de sa séance du 22 mai 2017 :

1. **Consolider, accompagner et équilibrer le développement culturel des territoires du Nord en veillant à apporter aux habitants une offre culturelle de qualité et de proximité.**
2. **Élargir l'accès des publics à la culture et lutter contre l'exclusion culturelle en concentrant les efforts sur la médiation, notamment en direction des publics prioritaires du Département.**
3. **Valoriser les richesses culturelles, artistiques et patrimoniales des territoires du Nord afin de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels entre les habitants.**

Cette charte veille également au respect des trois grands axes d'intervention de la MdN :

1. **Poursuivre l'aménagement culturel et accompagner les usages numériques dans les territoires.**
2. **Accroître les liens entre le culturel, le social et l'éducatif.**
3. **Adapter les services aux besoins des territoires et des populations.**

Article 1 : Objet

Dans le cadre du développement de la lecture publique de la MdN, la présente charte a pour objet de poser les bases des modalités d'intervention en matière d'animation, de médiation et d'action culturelle.

Elle est pensée comme un document de référence destiné au personnel de la MdN, des bibliothèques et des élus ainsi qu'à tout intervenant dans le domaine de la lecture publique.

Article 2 : Définitions

L'action culturelle est l'ensemble des moyens articulés pour rapprocher la population du milieu culturel et artistique. Elle vise à réduire les inégalités. Elle est indispensable à la fabrique du citoyen.

La médiation culturelle développe des stratégies d'intervention qui favorisent le lien entre l'individu et les diverses formes d'expression et de création. Elle encourage la participation citoyenne et la construction de liens au sein d'un territoire. Elle œuvre ainsi à l'épanouissement personnel et collectif.

L'animation culturelle, quant à elle, relève des partenaires. Elle correspond à la mise en œuvre des stratégies d'intervention. Elle peut prendre la forme d'activités et d'événements pluriels selon les milieux et les publics. Elle nécessite donc la définition de projets et le recours éventuel aux ressources de la MdN.

Article 3 : Partenariats

L'action culturelle s'adresse aux partenaires conventionnés que sont les bibliothèques du réseau de lecture publique du Nord.

En outre, le partenariat peut s'élargir aux structures œuvrant pour la réduction des inégalités éducatives, sociales et culturelles en lien avec la lecture publique et/ou avec les trois axes de la politique culturelle départementale.

Article 4 : Publics

L'action culturelle permet de diversifier et d'élargir les publics notamment les plus éloignés de la culture.

Article 5 : Formats d'intervention

La MdN propose différents formats d'intervention :

- Aide à la mise en place de projets initiés par un ou plusieurs partenaires
- Projets initiés par un membre du personnel de la MdN
- Projets initiés par la MdN et conçus en étroite collaboration avec le(s) partenaire(s)
- Les autres partenaires cités à l'article 3 peuvent prétendre à bénéficier de ces modalités d'intervention.

Article 6 : Modalités

Tout partenariat fera l'objet d'une contractualisation.

Toutes les actions menées satisferont au respect :

- Des règles d'accueil du public et de sécurité du lieu où se déroulera la manifestation
- Du code du travail
- Du paiement des salaires et des charges y afférant
- De la charte des auteurs, des illustrateurs...
- De l'attribution d'un numéro de licence du spectacle
- De la prise en charge des assurances nécessaires au projet.

Article 7 : Engagements de la MdN

Pour mettre en œuvre ces différentes interventions, la MdN propose :

- Un savoir-faire et une expertise
- Une offre de formation adaptée et de proximité
- Une aide en matière de recherche bibliographique, d'intervenants...
- Des documents, des outils d'animation, des expositions
- Une éventuelle aide technique et/ou financière par la prise en charge des contrats d'intervenants
- Une aide à l'élaboration et à la diffusion de la communication.

Article 8 : Critères

Les pratiques artistiques mises en place privilégient :

- Les acteurs locaux
- Les actions innovantes
- La co-construction avec les partenaires et les publics
- La qualité
- La pluralité des thématiques
- La diversité des gestes et des approches artistiques

Article 9 : Communication

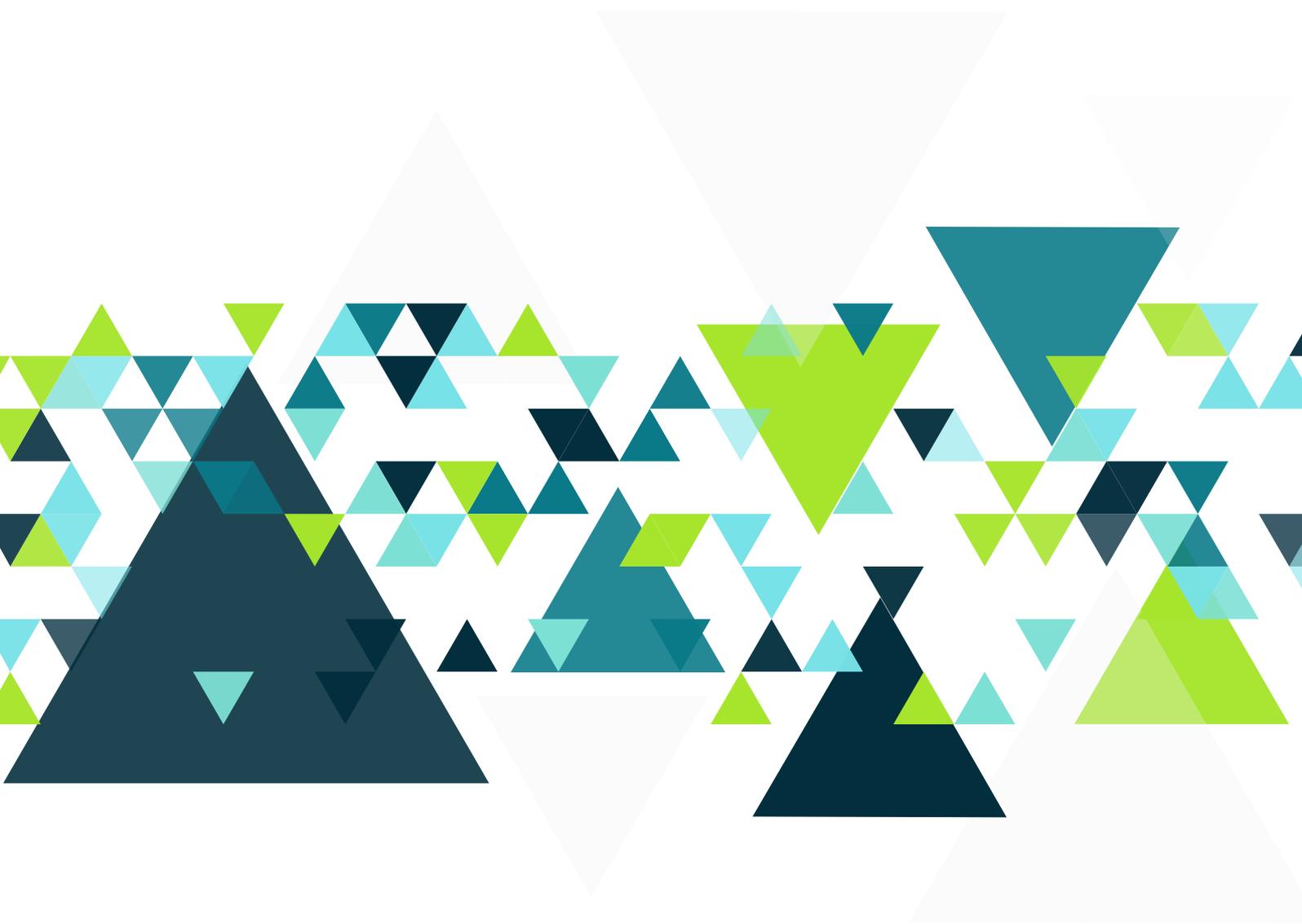
La communication s'adapte aux projets et aux publics.

Toute communication de la part du partenaire fera apparaître le logo du Département ainsi que celui de la MdN.

Article 11 : Évaluation

Chaque opération fera l'objet d'une évaluation tant qualitative que quantitative partagée avec les différents partenaires.

L'action culturelle s'inscrit dans les missions fondamentales de la MdN. Elle propose un service de qualité et un accès gratuit aux publics. Elle prend différentes formes en lien avec les collections et s'adresse à l'ensemble des Nordistes.



mediathequedepartementale.lenord.fr





>> Site de Lille-Douai :

140 bis rue Ferdinand Mathias - BP 13
59260 HELLEMMES - LILLE
mediathequedunord.lille-douai@lenord.fr
☎ : 03 59 73 09 59



>> Site de Flandre

PA de la Blanche Maison - BP 79
Allée de Strasbourg
59270 BAILLEUL
mediathequedunord.flandre@lenord.fr
☎ : 03 59 73 45 00



>> Site de l'Avesnois-Valenciennois

Centre Lowendal - BP 43
59530 LE QUESNOY
mediathequedunord.ave-valen@lenord.fr
☎ : 03 59 73 16 00



>> Site du Cambrésis

5 rue Karl Marx
59540 CAUDRY
mediathequedunord.cambresis@lenord.fr
☎ : 03 59 73 35 00



Médiathèque
départementale

Nord
le Département est là →